

COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS DE JUSTICE EN INCENDIE-EXPLOSION (CNEJIE)



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2025

<u>PRESENTS</u> : PRESIDENT	- HERVE BAZIN	OUI / NON
VICE-PRESIDENT	- REGIS RIFFET	OUI / NON
SECRETAIRE GENERAL	- PASCAL BELHACHE	OUI / NON
TRESORIER	- LAURENT BOURIEZ	OUI / NON
ADMINISTRATEURS	- MICHEL DUBERNARD	OUI- / NON
	- JACQUES CHAINEAUX	OUI / NON
	- JULIEN DAPREMONT	OUI / NON
	- JEAN-PIERRE VANTELON	OUI / NON

ORDRE DU JOUR :

- 1) Radiation des adhérents n'ayant pas réglé de cotisation en 2024 et 2025 ;
 - 2) Organisation de l'assemblée générale 2025 ;
 - 3) Thématiques des interventions juridiques et techniques, le jour de l'AG 2025.
-

1. Radiation :

Le président présente la situation relative à l'application de l'article six des statuts de notre association, qui précise : « le défaut de paiement de la cotisation dans les conditions prévues au règlement intérieur » est l'un motif de radiation d'un membre.

Le règlement intérieur de notre association (article 13) précise : « la radiation d'un membre d'une mesure objective applicable un adhérent qui cesserait de remplir certaines conditions particulières sans que cela implique un jugement défavorable sur le comportement de l'intéressé. Par exemple défaut de paiement d'une cotisation après plusieurs rappels entraîne la radiation automatique du membre ».

Dans ce cadre, il est proposé la radiation de : CASCALES Laurent ; LE NOUENE Thierry ; LEMERLE Virginie ; KOLCHINE Serge ; MOST Jean-Michel ; MOURET Chantal ; PARISSE Dominique ; PIZZO Yannick ; SANDRE Christine.

Les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable à ces radiations, au regard de la situation, malgré les nombreux rappels à cotisation reçue par chacun d'eux.

2. Assemblée Générale 2025 :

Le président évoque l'objet de notre assemblée générale annuelle, où doivent être abordé :

- Le bilan des travaux du conseil d'administration ;

COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS DE JUSTICE EN INCENDIE-EXPLOSION (CNEJIE)

- Le bilan financier de notre compagnie ;
- Le décret du 18 juillet 2025 réformant le cadre de l'action des experts judiciaires.

Maître DE FONTBRESSIN, sera sollicité pour présenter les nouveautés de ce décret, et l'analyse du CNCEJ, sur ces nouveautés.

3. Thématiques des interventions juridiques et techniques :

En complément des sujets évoqués lors du conseil d'administration du 10 septembre dernier, le président revient sur les sujets pouvant répondre aux attentes de nos adhérents et sur la nécessité de déterminer rapidement les thématiques techniques qui seront présentés.

3.1. Thématique juridique :

M. ZENATA, magistrat honoraire, a été sollicité pour intervenir auprès des membres de la compagnie sur les difficultés présentées par l'organisation simultanée d'une procédure pénale et civile, pour une même affaire et ayant le même périmètre technique.

3.2. Thématique Technique :

Plusieurs personnes vont être sollicitées dans le domaine de la représentation numérique des scènes de sinistres (DRONOTEC), des simulations numériques de comportement des bâtiments (DESANGHERE Sylvain), sous l'effet d'un incendie, qu'ils soient en bois (PIANET Grégoire) ou en structure métalliques (ZHAO Bin du CTICM).

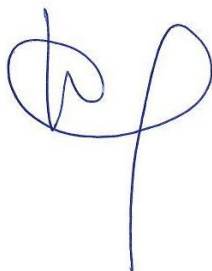
4. Questions diverses (non évoquée) :

Les travaux du groupe de travaux sur les compétences des nouveaux experts ont permis d'intégrer au projet les remarques transmises par les adhérents à la CNEJIE. Quelle suite leurs donner ?

Le prochain conseil d'administration de la Cie est envisagé après l'AG 2025
--

Le 30 septembre 2025

Hervé BAZIN
Président de la CNEJIE



Pascal BELHACHE
Secrétaire Général de la CNEJIE

